



Conseil Municipal de Salaise sur Sanne

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le lundi 23 juin 2014, à 19 heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jackie CROUAIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 17 juin 2014

PRESENTS : MM Jackie CROUAIL, Gilles VIAL, Mme Dominique GIRAUD, MM Fernand FRANCES, Nicolas CHARREL, Mme Michèle BET, Mr Jean-Paul CALDART, Mmes Christine BION, Michèle SARRAZIN, Mr Gilbert DUBOURGNON, Mmes Christine ROBIN, Sabine VERIS, Martine ESCOMEL, Valérie BONO, MM Xavier AZZOPARDI, Philippe GALLARD, Mmes Véronique BOUTEILLON, Sandrine SEYSSEL, MM Aurélien GENOSY.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Gérard PERROTIN à Mr Nicolas CHARREL
Mme Roselyne MEDINA à Mme Sandrine SEYSSEL
Mr François RIGAUDY à Mme Michèle SARRAZIN
Mme Marie SIMONNET à Mme Michèle BET
Mr Paul GAONA à Mr Gilles VIAL

ABSENTS ou EXCUSES : Mme Françoise BUNIAZET, MM Nicolas LO, Yassine ID NASSER MEDJANI.

Mme Michèle BET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)



Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :

N° 58/2014

Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 26 mai 2014

Document **approuvé à l'unanimité des présents et représentés**, soit 24 votants.

Finances

N° 59/2014

👉 Aide aux vacances des enfants du personnel

Le bureau municipal propose de s'aligner sur la pratique de la Ville de Roussillon qui porte à 230 €/enfant l'indemnité 2014.
167 enfants sont concernés, ce qui représente 38 410 €.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

➤ Subventions exceptionnelles

Ablette Rhodienne

L'association organise une fête de la pêche au Plan d'eau des Blâches à St Maurice l'Exil les 28 et 29 juin. Le bureau municipal propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 240 €.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Collège Jean Ferrat

Des jeunes filles collégiennes ont participé au championnat de France de hand ball du 19 au 22 mai à Dijon. L'association sportive du collège Jean Ferrat sollicite la commune pour apporter une aide financière ou matérielle. Le bureau municipal propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 240 €.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Personnel communal

N° 61/2014

➤ Régime indemnitaire

Indemnité forfaitaire pour élections.

Cette indemnité concerne l'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe qui assure le déroulement des élections et accomplit des travaux supplémentaires à cette occasion. Les dernières élections sont les municipales du 23 mars 2014 et les européennes du 25 mai 2014. Le montant forfaitaire est de 327 € par scrutin auquel s'ajoute le montant de la dotation budgétaire pour la commission de propagande de 328,25 €.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Urbanisme

N° 62/2014

➤ Vente d'une parcelle communale de 110 m² – lotissement les Chinays – rue Barthélémy Ramier

Un propriétaire d'une parcelle bâtie du lotissement les Chinays réalisé en 1985, a fait une demande pour acquérir une bande de terrain de 115 m² sur la parcelle de 1 690 m² représentant les espaces verts communs et communaux du lotissement, afin d'agrandir son terrain et s'aligner à la limite voisine.

Le bureau municipal du 13 mars 2014 a donné son accord sur le principe.

Le terrain étant situé en lotissement et soumis à un cahier des charges, cette cession est conditionnée par l'obtention de l'accord des 2/3 des propriétaires détenant ensemble les ¾ au moins de la superficie du lotissement ou inversement. Le propriétaire a ainsi obtenu l'accord de 14 sur 15 copropriétaires.

Le propriétaire accepte le prix de cession proposé par la commune de 60 € le m² et précise la prise en charge par ses soins des frais d'arpentage, de l'acte notarié et de la modification du cahier des charges du lotissement.

Le bureau municipal du 12 juin 2014 propose d'accepter cette cession.

Le conseil municipal doit valider définitivement cette cession.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Service municipal enfance (SME)

N° 63/2014

✚ Règlement intérieur de l'accueil de loisirs des 3-11 ans

Suite à l'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014, le bureau municipal du 12 juin 2014 propose de valider le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs des 3-11 ans.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Médiathèque municipale Elsa Triolet

N° 64/2014

✚ Désherbage des collections (livres, CD, DVD, revues)

Constituer un fonds de bibliothèque est une opération minutieuse, lente et régulière, l'objet d'acquisitions conduites chaque année.

Le développement des collections en bibliothèque n'est pas un accroissement perpétuel : c'est un jeu d'ajustements successifs, une recherche d'équilibre.

Le désherbage fait partie intégrante de la politique documentaire d'une bibliothèque.

Il permet donc d'ajuster l'offre documentaire aux besoins évolutifs des publics et d'accroître ainsi l'attractivité de l'établissement.

Il consiste à identifier des documents qui n'ont plus vocation de rester en rayon et qui doivent être retirés (documents obsolètes, démodés, abimés, usés...) selon des critères établis dans le plan de désherbage de la médiathèque dans le but :

- ✓ de gagner de la place,
- ✓ d'ajuster l'offre à la demande,
- ✓ d'améliorer la qualité de l'information,
- ✓ d'améliorer l'accès aux documents pour les usagers et le personnel,
- ✓ d'évaluer les collections,
- ✓ d'améliorer la politique d'acquisition.

La liste inventaire des documents (livres, cd, dvd, revues) est validée par le bureau municipal.

Ces documents appartiennent au domaine public ; il convient donc de définir les modalités de leur désaffectation :

1. Ils seront sortis du registre des inventaires et affectés :
 - ✓ soit au pilon (destruction),
 - ✓ soit à la vente : braderie par l'intermédiaire d'une régie de recette,
 - ✓ soit feront l'objet d'un don.
2. Les documents désaffectés n'ont plus de valeur marchande car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (couverture, côte, tampon, ...)

Proposition de tarifs :

- ✓ romans : 1 €
- ✓ livres de poche : 0,50 €
- ✓ documentaires : de 1 € à 5 €
- ✓ bd : 1 €
- ✓ revues : par lots 1 €
- ✓ cd simple : 1 €
- ✓ cd double : 1,5 €
- ✓ dvd : 1 €

Perception : un arrêté précisant les tarifs et les dates de la braderie sera nécessaire pour l'élargissement de la régie médiathèque.

Dates proposées pour la braderie de documents : à partir du samedi 29 novembre toute la journée, jusqu'à fin décembre 2014, aux heures d'ouverture de la médiathèque et le jour de la fête de l'hiver, le samedi 6 décembre 2014 de 14 h à 20 h 30.

Le bureau municipal du 12 juin 2014 propose au conseil municipal de délibérer pour donner l'autorisation de procéder à ces opérations de désherbage à la responsable de la bibliothèque.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

